

Affranchi par l'Editeur.



VOL. 3. COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI 7 JANVIER 1876. No. 8.

LE COLLEGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX

Pour dix mois.....\$ 1 00

“(États-Unis).....1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,

LOUIS LUSSIER,

Collège de St. Hyacinthe

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Voilà le langage et la conduite de l'Etat dans les causes sacrées qui entraînent des effets civils :

Au fond, qu'est-ce autre chose que se poser en juge pour décider quand il est loisible au prêtre de refuser les sacrements, ou la sépulture ecclésiastique, ou la communion aux fidèles? Sous prétexte de sauvegarder les intérêts temporels des sujets, le pouvoir civil jugera des causes ecclésiastiques, lesquelles sont par nature placées au dessus de lui. Où s'arrêtera-t-il? Dieu lui a-t-il donné l'infaillibilité pour connaître les limites de son domaine?

On donnera donc à l'Etat droit de dire à l'Eglise: "Titus n'a rien fait qui vous autorise à lui refuser la communion; vous n'avez pas raison de l'exclure de la société des fidèles: Paul n'est pas hérétique, me jndice, quoique vous le jugiez tel; donc le curé doit bénir son mariage: Jules n'est ni excommunié, ni pécheur public; car les preuves qu'on apporte ne me suffisent pas, bien qu'elles aient contenté vos tribunaux; donc je vous condamne à

lui accorder la sépulture ecclésiastique. Car, dans tous ces cas et autres semblables, vos actes ecclésiastiques produisent des effets civils qui sont de ma compétence."

Mais ne voit-on pas qu'autoriser l'Etat à parler ainsi, c'est tout simplement anéantir l'autorité de l'Eglise, détruire son indépendance, lui ôter le pouvoir de poursuivre la fin pour laquelle Dieu l'a instituée?

Non, il n'en est point, il n'en peut pas être ainsi. Le surnaturel est au dessus du naturel; l'étymologie l'exige, sans compter le bon sens et la philosophie. C'est l'homme, l'individu, le membre de la famille, le citoyen, qui entre dans l'Eglise: il en connaît les lois, il s'y soumet d'avance. Quand l'exécution de ces lois réagit sur son état civil, qu'il obéisse ou qu'il renonce à l'Eglise. Mais si vous faites intervenir l'Etat, vous rendez l'Etat juge de l'Eglise, vous mettez le naturel au dessus du surnaturel, vous êtes absurdes. Mais, dira-t-on, qui protégera l'Etat contre les empiètements de l'Eglise?

Nous répondons: l'Eglise est infaillible, elle connaît les limites de son pouvoir. Vous n'avez donc rien à craindre; si quelque juge ecclésiastique outre passait ces limites, il a des juges au dessus de lui dans les conciles et le Pape. Si un prêtre est injuste envers quelque fidèle, soit en chaire soit dans quelque autre fonction de son ministère, son évêque le punira, l'obligera à réparer le tort commis injustement et, si ce prêtre refuse d'obéir, l'Eglise a des moyens de l'y contraindre, dût-elle pour cela déléguer au pouvoir laïc son autorité sur ce ministre récalcitrant. Mais, au nom du sens commun, n'allons pas brouiller les notions les plus élémentaires; ne fai-

sons pas de l'État un pouvoir ecclésiastique ayant mission de définir les choses que Dieu a confiées à son Église quand il lui a dit : *docete omnes gentes, qui vos audit me audit.*

Par là même que l'Église est une société ayant une fin distincte de celle de l'État, une fin supérieure à celle de l'État ; elle a droit de juger les causes nécessaires à cette fin, quand même ces causes devraient produire quelque effet dans l'ordre civil. Autrement Dieu n'aurait pas donné à son Église ce qui lui est nécessaire pour la fin qu'il lui a assignée. Donc ici encore, Pie IX a eu raison de condamner ceux qui prétendent que *l'immunité de l'Église est d'origine purement civile.*

Chaque fois que l'État prend sur lui, *sans une délégation expresse ou tacite de l'Église*, de décider les causes dont nous venons de parler, il usurpe les droits de l'Église.

Il faut avouer qu'il est peu de pays où, de nos jours, le pouvoir civil n'ait pas ainsi empiété sur le terrain ecclésiastique. Même en notre Canada français, il y a de notables exemples à l'appui de ce que nous venons de dire, quoique sous plusieurs rapports l'immunité ou liberté de l'Église soit reconnue par la loi et ceux qui l'administrent. Plusieurs de nos plus savants juges ont maintes fois décidé que le ministre sacré, quand il administre les choses saintes, dépend de son supérieur ecclésiastique uniquement. Nous avons notamment des jugements célèbres déclarant que le prêtre est, dans la chaire chétienne exempt de la juridiction laïque. Ces jugements ne sont malheureusement pas encore admis de tout le monde *légal*, en ce pays, mais ils finiront, espérons-le, par dissiper les ombres que le gallicanisme d'autrefois avait répandues sur notre jurisprudence, et que le libéralisme d'aujourd'hui voudrait à tout prix maintenir.

Nos premières cours de justice canadiennes ont plusieurs fois reconnu ces principes dans des causes même assez récentes. Ici, à St Hyacinthe, l'immunité de l'Église a été proclamée par l'Honorable Juge L. V. Sicotte en plusieurs circonstances. Nous pourrions citer d'autres jugements rendus par de savants magistrats. Toutefois, il faut avouer que la vraie doctrine sur ce point important n'est pas universellement admise dans la pratique de nos cours de justice. Mais la lumière se fait graduellement. Un grand nombre de nos avocats les plus distingués, les magistrats de l'a-

venir, sont disposés, nous le savons, à prendre pour règle de leur pratique légale, les principes de jurisprudence sanctionnés par le droit naturel, comme par le droit divin et ecclésiastique.

D'ailleurs, et l'on n'insistera jamais assez sur ce point, la liberté de l'Église étant reconnue dans notre législation comme un principe fondamental, il faut bien, pour être logique, que l'état en vienne à rendre ses lois conformes à ce principe.

LES IMMUNITÉS PERSONNELLES.

Outre l'immunité de l'Église, la proposition XXX parle encore de *l'immunité personnelle des clercs* ; soutient qu'elle tire son origine du droit civil.

Nous avons fait remarquer que cette proposition est composée : elle a deux sujets, l'immunité de l'Église et l'immunité personnelle des clercs. La condamnation porte certainement sur l'une ou l'autre de ces propositions simples et, comme on l'a vu, il n'est point douteux que le Pape n'ait voulu condamner au moins la doctrine d'après laquelle l'auteur prétendait faire venir l'immunité de l'Église du droit civil. Cette contradictoire de la prop. XXX est donc évidemment proscrite. En doit-on dire autant de l'autre ? Pie IX a-t-il entendu imprimer la même flétrissure à ceux qui soutiendraient que "les immunités personnelles des clercs tirent leur origine du droit civil ?

Les lois de la logique ne permettent point de conclure qu'une proposition composée étant condamnée, tous les membres dont elle se compose, sont par là même condamnés. Pierre et Paul sont bons ; voilà une proposition composée. Quelqu'un se lève et dit : "cette proposition est fautive ;" s'en suit-il que ni Pierre ni Paul ne sont bons ?

Pas du tout : la proposition serait fautive si l'on fait voir que l'un des deux Pierre ou Paul, n'est pas bon. Car alors on ne pourra plus dire, Pierre et Paul sont bons.

Il faut donc connaître toujours, si l'on veut préciser jusqu'aux dernières limites, en quel sens la condamnation est portée, quelle est son étendue. Le Dr. Newman dit que c'est aux théologiens que cette tâche incombe. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours à eux. Les circonstances suffisent quelquefois.

Nous essaierons de résumer brièvement la doctrine catholique sur cette matière.

(à continuer.)

1876.

Lorsque le présent numéro du Collégien vous parviendra, amis lecteurs, vous aurez déjà dit adieu à l'année 75 et fait part à 76 de vos espérances pour l'avenir. Puissent-elles ne pas être déçues comme tant d'autres ! Tel est le souhait que nous faisons du fond du cœur et que nous vous prions d'accepter, en guise d'étrennes.

À l'occasion du Nouvel An, les *grands* journeaux ont l'habitude de philosopher sur les événements de quelque importance qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler; mais nous n'osons pas nous prévaloir de cette coutume pour faire montre de notre manière de juger l'histoire contemporaine. Notre tâche se bornera à un petit examen de conscience. Quel est le but de notre publication ? Instruire un peu, mais surtout amuser et faire oublier les soucis de la vie, en reportant le lecteur aux beaux jours du Collège. Avons-nous rempli notre mission ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes fait le raisonnement suivant : Les abonnés à un journal ne le paient qu'en autant qu'ils en sont satisfaits ; or, Mr. le Propriétaire se déclare satisfait de la recette du nôtre ; donc.....

Il nous est bien venu à l'idée que si nos amis n'étaient pas aussi bienveillants, et n'exécutaient pas souvent nos nombreuses peccadilles, notre conscience se sentirait moins à l'aise et la cassette du Propriétaire subirait l'influence de la dureté des temps.

Nous continuerons donc à vous parler de notre petite république, puisque, de temps à autre, il vous plaît de vous croire encore *écoliers*. (Pourvu que ce ne soit pas pendant les fêtes, vont se dire nos jeunes confrères qui sont à leurs premiers sacrifices.)

Heureuse année aux *anciens*, et que le succès vienne couronner toutes leurs entreprises !

De Omni Re

—oſo—

VOITURE A VAPEUR — Mr. Bollée, constructeur au Mans, vient d'imaginer une voiture à vapeur circulant sur toutes les routes ; à l'aide de laquelle il fait ses courses habituelles, transporte ses matériaux, et qui lui sert également de voiture de voyage. Utilisant son invention, il a pu franchir, en dix-huit heures, la distance du Mans à Paris.

D'après les expériences faites par Mr. Bollée on pourrait presque affirmer que cette voiture évolue plus facilement qu'un omnibus ordinaire ; elle s'arrête, repart, se range, et évite avec une précision admirable.

Avant d'acheter une de ces voitures, je conseillerais au Comité des jeux d'inviter Mr. Bollée à venir faire un voyage de St Hyacinthe à Laprésentation, de bonne heure au printemps.

Quant à moi, afin de ne pas coucher en chemin, j'aurai soin de me faire trainer par la *Vieille Blanche* déjà familiarisée avec les cahots du Petit Rang.

Liberté américaine. — Le juge en chef Dunne, du territoire d'Arizona, ayant manifesté, dans un discours irréfutable, des opinions contraires au système des écoles communes, athées, et

immorales, auxquelles les libres et indépendants citoyens de la grande république, catholiques et protestants, sont forcés de contribuer, ce magistrat intègre et distingué s'est vu destituer sommairement en vertu d'un ordre émané de la souveraine volonté du césar républicain qui règne à Washington. Voilà pour la liberté américaine en 1875.

O. A. M. Telles sont les initiales d'une société secrète formée en 1867, aux Etats-Unis. *L'Ordre de l'Union Américaine* se propose " de défranchiser les *Catholiques Romains* et de les empêcher d'arriver aux charges politiques. "

Le motif avoué, c'est l'opposition des Catholiques au système des abominables écoles communes.

L'ordre se propage rapidement. Il est bien connu que le fanatisme protestant est alarmé des progrès de la religion catholique : *inde ira*. Comme notre " Protestant Alliance defence, " l'Union Américaine " veut mettre tous les hommes en position de se défendre contre les oppressions du Romanisme. "

La Bible raconte qu'un jour Nabuchodonosor se proposa d'envahir et de subjuguier toutes les nations connues. Quelques peuplades refusèrent de se laisser engloûtir par l'Assyrien. Que fit le monstre. Il s'irrita de voir qu'il y avait de par le monde des hommes assez insolents pour aspirer à conserver leur liberté. Il vit là une *aggression* et il jura ses grands dieux qu'il se défendrait contre ses *agresseurs*, *ut defenderet se*.

Nabuchodonosor vit aux Etats Unis, et encore dans toutes ces sociétés et dans ces pouvoirs publics qui, au nom du Protestantisme, se prennent d'une si belle colère contre les catholiques. Le crime de ceux-ci, quel est-il ? Ils veulent rester chrétiens ; c'est une agression contre laquelle le colosse protestant jure de se défendre. *ut defenderet se*.

On dit que depuis un certain temps, plusieurs catholiques des Etats-Unis commencent à croire qu'après tout, leur glorieuse république pourrait bien ne pas être le *nec plus ultra* de la perfection sociale.

* *

Encore une lettre — Les journaux allemands publiaient naguères une malheureuse lettre écrite par de Montalembert à Dollinger. Était elle du célèbre orateur français ?

Voici que le *Mercur* allemand reproduit une autre lettre, celle-ci du Père Theiner, en son vivant archiviste du Vatican, adressée à M. de Broglie ; elle porte la date du 22 Janvier, 1873.

Cette lettre est très-violente contre le *pouvoir temporel* des Papes et contre les jésuites qui y sont qualifiés de " parti plus coquin et furibond qu'aveugle. "

Quand même Mr. de Broglie aurait mérité cette lettre en 1873, " on ne peut aveuglément admettre aujourd'hui un témoignage de Mr. de Broglie, déjà vieux de trois ans ; en trois ans on a le temps de revenir sur bien des idées. "

L. Veillot dont nous venons de citer les paroles, ajoute :

" Nous ne ferons d'ailleurs nulle difficulté de reconnaître que le P. Theiner, protestant converti, prêtre, religieux, espion et relaps, fait une affreuse figure. En premier lieu, les jésuites trompés par lui l'avaient d'abord reçu. Mais il n'a pu longtemps abuser leur flair, et ils l'ont chassé. Il s'est glissé chez les oratoriens. Couvert de cette robe vénérable, il s'est ensuite introduit aux archives vaticanes et s'en est fait confier la garde. Il y est mort dans une excellente position de Judas. C'est bien joué, si l'on veut, et il a pu avoir du plaisir. Seulement voici que ses entrailles crèvent et révèlent obstinément son secret dé-

jà soupçonné. Que les vieux Catholiques en débarrassent la terre sainte: il leur appartient."

Pour M. de Broglie, il écrit à L. Veillot "qu'il n'a aucun souvenir d'avoir reçu cette lettre. Les relations que j'avais eues à Rome avec le révérend Père avaient cessé à cette époque depuis plus de vingt ans."

Le comté de Roussy de Sales, héritier de la famille Caron envoie au Pape une somme considérable prélevée sur l'héritage de l'homme qui, plus que tout autre, a contribué à spolier le Pape. Caron grossissant le denier de Saint Pierre!

La circulaire suivante a été adressée au clergé du Diocèse et nous nous faisons un devoir de la reproduire dans notre journal :

ÉVÊCHÉ DE ST. HYACINTHE,
1 Janvier 1876.

Monsieur.

J'ai le plaisir de vous informer que Monseigneur Moreau a reçu ses Bulles ce matin, et que Sa Grandeur a fixé la cérémonie de sa Consécration au Dimanche 16 courant, Fête du S.S Nom de Jésus. Monseigneur aurait été très heureux que la cérémonie pût avoir lieu un jour de semaine pour que tout le Clergé y prît part. Une supplique en ce sens a été adressée à N. S. P. le Pape, qui n'a pas jugé bon de l'exaucer. Il va s'en dire que tous les Prêtres qui seront libres, sont spécialement invités pour la circonstance.

Monseigneur se recommande tout particulièrement à vos prières et à celles des fidèles, surtout pendant les huit jours de retraite qui précéderont son sacre.

Je demeure bien respectueusement,

Votre très humble serviteur,

J. A. GRAVEL, Ptre, Secr.

La cérémonie du Sacre aura donc lieu le 16 du présent mois. Aurons-nous le bonheur d'assister à la consécration de notre nouveau Pasteur? Grave question! Nous connaissons assez l'affection que Mgr. Moreau porté à ses enfants du Séminaire pour savoir que nous serions les bien-venus, si les dimensions de la cathédrale lui permettaient de disposer de plus d'espace. — Néanmoins nous serons représentés, paraît-il à la cérémonie.

COLLEGIANA.

Noël. — Enfin elle a sonné cette heure la plus sainte et la plus joyeuse qu'il soit permis à l'homme de passer sur notre terre d'exil; et en ce moment, la petite cloche du Séminaire nous appelle par ses joyeuses volées à la contemplation du

mystère d'amour de cette nuit de Noël, toujours si poétique et si belle. Et, qu'il est grandiose et sublime le spectacle que présente ce petit enfant nouveau-né, nous apparaissant dans le sanctuaire de notre chapelle, brillamment illuminée et magnifiquement décorée pour la circonstance, et au milieu des nuages parfumés de l'encens, symbole de la prière. Puis vient l'orgue, qui brise par ses notes graves et harmonieuses le silence calme et monotone qui règne partout dans la nature, et nos chœurs qui redisent dans de sublimes accents les merveilles de cette nuit de bénédictions. Tout ceci enlève l'âme, et surtout l'aspect de l'autel, nouveau Calvaire, où bientôt le ministre du Dieu trois fois saint renouvelle par une parole toute puissante le sacrifice héroïque et divin de notre rédemption. Mais enfin, le grand moment est arrivé, et tous nous allons nous asseoir au banquet du Roi des rois, d'où l'homme sort supérieur aux anges eux-mêmes; puisqu'il possède dans son cœur Celui que ces esprits bienheureux contemplant en silence, et avec un ravissement toujours nouveau. Ici la langue se tait, et l'âme s'entretient amoureusement avec son Bien-Aimé qui a bien voulu la visiter..... Après quelques temps de ce si doux commerce de l'âme avec son Dieu, on nous appelle à aller prendre le réveillon accoutumé, et auquel s'attachent tant et de si doux souvenirs: aussi; voit-on plus d'un nuage passer sur tous ces jeunes fronts; on pense à la famille dont on est éloigné, et à ces veillées d'autrefois, que l'on soutenait si vaillamment ayant alors en perspective la messe de minuit qui serait infailliblement manquée si l'on fermait seulement l'œil. Mais bientôt, le sommeil qui efface tout, nous recoit dans ses bras, et nous fait voir en songe une messe du jour digne et au delà de celle de la nuit; nous tromperait-il? A demain, la réponse.

L'évènement vient de répondre dignement à ce que nous promettait notre songe, et à peine même à présent, sommes-nous encore revenus des impressions profondes et ineffaçables qu'ont occasionnées dans nos cœurs toutes les magnificences dont nous venons d'être témoins. La musique, le chant, tout a eu un succès on ne peut plus complet, sous l'habile direction de notre zélé maître de bande et organiste, Mr. Béique. Le sermon de circonstance a été prêché par le Rvd. Mr. Girard, du Séminaire. L'appréciation des gran-

des et sublimes vérités que cet éloquent Mr., nous fit entendre alors, est tellement supérieure à tout ce que je pourrais dire, que je me contenterai de rapporter que pendant 35 minutes il a tenu l'assistance suspendue à ses lèvres, et que son sermon a été à la hauteur de la circonstance et de toutes les autres parties de la fête du jour.

Dec. 27 — Tandis que nous formions de doux projets, en prévision d'une vacance forcée, le Conseil de la maison pourvoyait au vide créé par le départ prochain de Mr. Ouellette, pour l'Europe. C'est aujourd'hui même que tous les changements ont eu lieu. A dire vrai, ils ne nous ont pas pris par surprise; car Dame Rumeur les avaient déjà ébruités, et, pour cette fois, elle avait dit l'exacte vérité. La messe de communauté a été dite par notre nouveau directeur, Mr. Boivin. Il y eut musique et chant de cantiques de Noël. Il semble que nos cœurs étaient ce matin, plus facilement émus que d'habitude. Était-ce l'effet de la voix des anges qui se faisait entendre au fond de notre âme, pendant ce concert d'harmonie? Oui, et la pensée que le Directeur demandait en ce moment à l'Enfant Jésus de bénir et prendre sous sa protection ceux à la direction desquels il venait d'être préposé, ne contribuait pas peu à augmenter notre émotion. Espérons qu'il pourra être dit de nous comme de l'Enfant-Dieu: *cresecbat ætate et sapientia, etc.*

Dec., 31. — À l'issue de la classe, de l'après-midi, nous nous réunissons dans notre salle de récréation pour présenter nos hommages à notre vénérable supérieur. Mr. J. Marcil, se faisant l'interprète de ses confrères, lui dit, en termes heureux, tout ce que nos cœurs renferment de sentiment de respect et d'affection pour ceux qui s'appliquent avec tant d'abnégation à nous procurer l'avantage d'une éducation chrétienne. Parlant à un père nous n'eûmes pas de peine à obtenir le pardon de nos nombreuses peccadilles commises pendant l'année 75, et la bénédiction qui nous fut donnée, par M. le Supérieur ne manquera pas d'attirer sur nous les grâces du ciel, dont nous avons si grand besoin pour être fidèles aux promesses d'amendement que nous avons faites avec tant de sincérité.

1876 Janv. 1 — L'année 1875 vient d'expirer. Depuis assez longtemps déjà, l'état précaire de sa santé faisait présager sa fin; aussi, cet événement n'a-t-il surpris personne. Sans nous arrêter à toutes les pensées sérieuses et philosophiques que peut faire naître la succession des années, nous pouvons cependant remarquer qu'elles s'enfuient avec une rapidité étonnante. Mais, loin de nous ces pensées importunes, et livrons-nous tout entiers à la joie qui plane en ce jour sur le monde entier.

Pour nous qui sommes loin de nos familles, nous ne pouvons assister que par la pensée aux réjouissances qui y prennent place. Nous ne pouvons offrir nos vœux et nos souhaits de bonne année à nos bien-aimés parents, mais nous les adressons à nos bons supérieurs et professeurs qui les remplacent.

A peine le déjeuner est-il fini, que chaque classe va rendre ses hommages à ses professeurs. Puis viennent les visites particulières, et l'on n'entend de tous côtés que rires, joyeux propos et souhaits de tous genres.

A la messe aujourd'hui, nos chœurs sous l'habile direction de Mr. Béique, ont exécuté avec succès la messe royale en partie avec accompagnement d'orchestre.

Dans l'après-dînée du premier jour du nouvel an 76, Mr. notre Econome donnait avec sa magnificence accoutumée, une superbe collation aux membres de la *Société Typographique* du Séminaire. Plusieurs prêtres de la maison, ainsi que les principaux dignitaires de notre petite *société collégiale*, avaient bien voulu honorer ce petit banquet de leur présence. On n'y porta pas de santé; mais en dépit de la crise financière, Bacchus n'en rougit pas moins les coupes à plusieurs reprises. Aussi, la plus franche gaité régna-t-elle au festin, et ce fut au milieu d'un véritable déluge de calembours et mots plaisants qu'on quitta le réfectoire pour la salle du piano, où nous attendait la partie non moins intéressante de la fête. Il appartenait à Mr. Béique et à ses deux élèves M. M. Audet et Balthazard, de charmer nos oreilles par les harmonies les plus suaves de la musique instrumentale; les noms seuls de ces Mrs. nous assuraient d'avance du succès; quant à la musique vocale, elle fut on ne peut plus dignement honorée par Messieurs Desrosiers, Payan et Lavallée. Malheureusement la cloche, cette impitoyable messagère de la règle et du bon ordre, vint bientôt jeter un peu d'eau froide sur notre enthousiasme, en nous rappelant qu'une heure n'est pas toujours.

Nous nous retirâmes donc, en souhaitant à notre généreux econome un prompt paiement de ses abonnés retardataires.

Lundi 3. C'est aujourd'hui que nous prenons notre congé du jour de l'an. Il fait un temps magnifique, une vraie journée de printemps. Un bon nombre ont le bonheur d'aller voir leurs parents qui demeurent dans les paroisses avoisinantes, d'autres vont à la ville, si bien qu'il ne reste presque plus personne au Collège. A la rentrée, ce soir, nous voyons arriver quelques uns de ceux qui étaient dans leurs familles depuis un certain temps pour cause de *maladies des fêtes*. Il paraît que la pilule numéro 1 pour les examens, a produit d'heureux résultats; car tous se sont empressés de revenir à la santé avant l'arrivée des examens publics.

Erreur n'est pas compte! — Ainsi, nos bienveillants lecteurs voudront bien corriger la double erreur de date de notre journal. Nous implorons aussi leur indulgence pour le retard apporté à la publication du présent No.

UN BEL ANNIVERSAIRE.

Le 29 Décembre dernier, le Révérend Mr. Désorcy, curé de St. Alexandre, célébrait le vingt-cinquième anniversaire de son ordination à la prêtrise. Un grand concours de prêtres étaient venus témoigner à Messire Désorcy leurs sentiments d'affection fraternelle et d'estime sincère pour le prêtre vertueux, le pasteur actif, vigilant et zélé qui a signalé son ministère par des œuvres durables et d'une grande utilité pour l'Eglise.

A la grand'messe, chantée par Mr. le Curé, nous avons remarqué que la vaste et belle église était littéralement remplie. *Toute la paroisse y*

est, disait-on. La joie se lisait sur toutes les figures. Il était facile de voir que c'était la fête d'une nombreuse famille venue aux pieds des autels pour célébrer un heureux anniversaire, le jour où Dieu avait créé prêtre celui qui devait pendant de longues années guider cette paroisse, prise par lui à son enfance, dans les voies du salut et dans celles de la prospérité matérielle.

Après la Messe, Mr. le Notaire Brun lut une adresse remplie des plus beaux sentiments de reconnaissance et de dévouement. Il passa en revue tout ce que Mr. Désorcy a fait pour ses ouailles et, en l'écoutant, nous pouvions nous convaincre, si nous ne l'avions été déjà, que ce ministère de vingt-cinq ans était le ministère d'un vrai prêtre de l'Eglise Catholique.

Mr. le Curé répondit avec émotion aux paroles touchantes de ses enfants. Nous aimions à entendre le pasteur passant en revue les événements qui ont eu lieu dans cette paroisse qui a grandi par ses soins, renvoyant le mérite du bien qui s'est accompli au zèle et à la bonne volonté de ses ouailles, leur donnant des avis importants sur leurs devoirs. Jamais nous n'avons mieux compris la force des liens qui unissent le pasteur à son troupeau dans une organisation paroissiale qui peut bien avoir ses défauts, puisque la main de l'homme a passé par là, mais qui n'en est pas moins une de nos forces les plus efficaces.

Le sermon de circonstance fut donné par Messire Brisset, Curé de l'Acadie, ami d'enfance et compagnon d'études de Mr. Désorcy. L'orateur sacré parla avec éloquence de la sublimité de la dignité sacerdotale considérée en elle-même et dans ses œuvres. Après l'office, M. le Curé invita ses nombreux visiteurs à prendre part à un magnifique dîner. Nous remarquons avec bonheur, à la droite de Messire Désorcy, le vénérable Messire E. Crevier, curé de Ste. Marie de Monnoir. La plus franche cordialité a présidé à ce repas, véritables agapes qui furent le couronnement d'une fête qui laissera dans la mémoire de ceux qui y ont pris part des souvenirs ineffaçables.

En quittant le toit hospitalier de Mr. le Curé de St. Alexandre, ses amis et frères dans le sacerdoce lui souhaitaient de tout cœur de pouvoir célébrer ses *Noces d'Or*, et se souhaitaient à eux-mêmes le bonheur d'être présents *et quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*.

PRIERE À NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER
AU PLUS TOT!

EXTRAITS DU JOURNAL DE Mr. DESAULNIERS.

7 Décembre— Ce matin, après avoir traversé la plaine de Livadie sur un maudit chemin turec, nous avons gravi des hauteurs pour entrer dans la célèbre plaine de Chéronée; nous y arrivâmes à 10 heures. Elle est dépourvue d'arbres et bien unie, très-propre en cela pour les batailles rangées de l'ancien temps. C'est la plaine des Athéniens contre les Béotiens au 5ème siècle avant notre ère, de Philippe contre les Athéniens au 4ème, et de Sylla contre Mithridate au 1er. A 10hrs.20m, nous étions à examiner le gigantesque lion de Philippe, au trefois placé sur un tumulus; les parties de ce lion sont éparpillées; on voit d'abord une partie de jambe dont on mesure le genou, qui a 1 mètre 35c de circonférence. Sa tête est encore entière du haut du front jusqu'aux dents; entre le haut du front et les dents il y a 1m. 35, et entre les yeux 0, 65 c.—Cet ouvrage, dont nous avons pris un petit morceau, est en marbre.

De là, nous sommes allés voir les restes du théâtre de Chéronée; on voit encore très bien les sièges des spectateurs en gradins travaillés dans le rocher même de l'Acropole, qui était au-dessus et dont on voit encore quelques restes.

La ville de Chéronée était placée sur une hauteur au sud de la plaine et environ au milieu de sa longueur; cette plaine paraît avoir la forme d'un carré long, et se termine par des défilés à ses deux extrémités.....

8 Décembre.....A 4 heures de l'après-midi, nous étions au milieu des *Thermopyles* après avoir passé entre les montagnes et les marais qui laissent un passage très-étroit. Le moulin, que nous habitons ce soir, est mis en mouvement par un cours d'eau considérable, qui provient de deux sources thermales à une température de 35.0 Réaumur. Ces sources salées; nous voyons à côté du moulin un reste d'aqueduc en pierres toutes couvertes de sel. Je savais qu'il y avait ici des sources thermales, mais j'étais loin de penser que ces sources fournissent assez d'eau pour produire un torrent considérable, comme celui qu'il y a ici. Avant que le moulin existât, l'eau des sources se répandait sur le terrain, aux environs, à une distance de 8 à 10 arpents; ce terrain est tout couvert d'une croûte salée. On sait maintenant pourquoi ce lieu s'appelle *Thermopyles*. Un peu à l'Ouest de ces sources, on voit une montagne, dont la pointe s'avance dans un marais; ce était autrefois couvert des eaux de la mer, et le passage entre la pointe de la montagne et la mer était très étroit; nous ne devons le voir que demain. Le côté oriental de cette montagne est celui au pied duquel Léonidas se tenait en embuscade. Entre cette montagne et une autre plus haute au Sud, il y a une ravine par où les Perses descendaient pour surprendre Léonidas par derrière. Ce grand capitaine espérait tomber sur les Perses, à mesure qu'ils défileraient entre la pointe de la montagne et la mer. Avant d'arriver au moulin, nous avons passé à côté d'une hauteur, dans laquelle ont été enterrés une partie de ceux qui sont tombés dans cette journée mémorable. On voit, à quelque distance du moulin, dans les marais, les restes de la muraille dont parle Hérodote.

10 Décembre— Nous avons laissé Gravia ce matin, et après une marche d'environ 40 minutes, nous avons passé le lieu où il y eut un combat entre les Grecs et les Turcs dans la guerre de l'indépendance ; c'était dans une ravine profonde où il y a des restes d'un chemin turc ; les Grecs avaient fermé ce chemin par des murs de pierre, et des hauteurs de la ravine ils défirent les Turcs—Après avoir traversé des montagnes, nous tombâmes dans la vallée d'une rivière assez large, dont le lit est maintenant à sec ; cette rivière produit sur son lit des lauriers-roses en abondance, et est ombragée, dans une grande partie de son cours, par des oliviers ; elle passe au milieu d'une plaine, plantée d'oliviers et de vignes, que nous avons laissée pour escalader encore une montagne et atteindre la célèbre ville de Delphes, où nous sommes arrivés le soir.

Rien n'est plus surprenant que de voir la position de Delphes ; ici il n'y a pas de vue à l'extérieur ; la ville est sur le penchant d'une montagne et domine, non pas une vallée, mais un véritable trou circulaire. Son Acropole était exposée vers le midi et dominait la ville qui était en amphitéâtre, à peu près comme l'est maintenant le village de *Castri* bâti sur l'emplacement de l'ancienne ville.....

11 Décembre. — Ce matin nous sommes allés voir les sarcophages contenus dans les grottes qui sont à l'Ouest de Delphes. Nous sommes montés au-dessus du Stadium, et de là nous avons eu la vue du golfe de Lépante, de la vallée de *Salona* avec ses plantations d'oliviers, et la cavité sur le penchant de laquelle est situé le village de *Castri*. Le stadium nous laisse voir encore, à l'est, des chelons taillés dans le roc où s'asseyaient les spectateurs ; on voit aussi, au sud et à l'Ouest, des sièges de marbre, dont nous avons pris un morceau. Nous étions allés auparavant sur l'emplacement même du temple d'Apollon, dont il reste encore des débris de colonnes de marbre de Paros. De là nous sommes descendus à la célèbre fontaine de *Castalli* ; elle est au bas de la ville à l'Est ; le roc a été travaillé perpendiculairement à la hauteur d'une trentaine de pieds et sur une largeur de 31 mètres. Au bas de cette muraille formée du rocher même, on voit un canal qui longe la muraille, et qui est percé de plusieurs ouvertures d'où l'eau tombait dans un étang de la forme d'un carré long. C'est là que la Pythie allait prendre ses bains avant de rendre ses oracles. Nous avons bu de la bonne eau de la fontaine *Castalli*. De là nous nous sommes rendus un peu plus bas, au monastère de *Panagia*. Les deux moines étaient absents ; la vieille du monastère nous présenta un verre d'*Aniset* et une pomme *grenade*.

Voilà à peu près tout ce qui reste de ce lieu autrefois si célèbre, rendez-vous des rois et des princes qui venaient consulter l'oracle d'Apollon. On ne voit autour de soi que des montagnes, et au Nord et à l'Est des rochers qui menacent de tomber un jour sur *Castri* et d'engloutir ce pauvre village composé d'environ 70 cabanes en pierre, couvertes de tuiles. L'ancienne ville formait un demi-cercle en amphitéâtre sur le penchant au Nord du trou. Il y a au monastère dédié à St. Nicolas, une église dans le genre byzantin, où l'on voit sur tous les murs des images des saints. La fontaine de *Castalli* roulait autrefois ses eaux au milieu du terrain occupé par le monastère, et ce monastère est placé sur l'ancien gymnasium de Delphes ; on voit encore des restes des murs de ce gymnasium.

Aujourd'hui, nous avons fait le métier de Lord Elgie, en payant un homme pour des morceaux pris à une colonne qui est du temple d'Apollon — ces colonnes sont de marbre

Paros — Il paraît que c'est la folie des voyageurs de ramasser quelque chose des lieux éloignés qu'ils visitent ; cette folie nous a atteints comme les autres.

Nous sommes logés ici chez le Dinarque de la ville, et cependant notre logement n'est pas plus confortable qu'ailleurs ; les vitres sont inconnues par ici — Les chiens de la Grèce sont aboyeurs plus que dans notre pays ; les coqs chantent beaucoup plus, et ces différents cris produisent une musique vraiment bruyante au milieu de ces montagnes. Tel est le bruit que nous entendons toujours dans ces lieux, où autrefois retentissait le bruit des armes et de la marche des soldats.

Les hommes ont changé ; les animaux domestiques sont les mêmes, toujours fidèles à leur mission.

J'avais oublié de dire que dans le pan de la muraille qui s'élève au-dessus de la fontaine de *Castalli*, il y avait plusieurs niches taillées dans le roc pour recevoir les offrandes des fidèles à Apollon. Ces niches sont encore en grande vénération parmi le peuple actuel ; et vis-à-vis l'une de ces niches, sur le canal même qui n'a pas plus que trois ou quatre pieds de largeur, on a trouvé le moyen de lever une église dédiée à St. Jean. Cette église il faudrait la voir pour en avoir une idée exacte ; quelque misérable qu'elle paraisse, elle inspire le respect aux fauves de la fontaine, qui font le signe de la croix chaque fois qu'elles passent devant elle pour aller puiser de l'eau ; nous avons été témoins de cela. Une personne grecque qui entre dans une église, fait le signe de la croix sur elle-même en faisant autant de fois le grand salut oriental. C'est ce qu'a fait la vieille du monastère de *Panagia*, en nous montrant l'église du couvent.

Listes du 20 décembre

<i>Rhétorique</i> , O. Blanchard
<i>Belles-Lettres</i> , C. Richard
<i>Versification</i> , V. Normandin
<i>Méthode</i> , N. Valin
„ <i>Angl.</i> , B. Poulin
<i>Syntaxe</i> , 1ère division, N. Fontaine
„ <i>Angl.</i> , J. Préfontaine
„ <i>2de. div.</i> , A. Lacroix
„ <i>Angl.</i> , A. Lacroix
<i>Eléments Latins</i> , P. Brodeur
<i>Classe Préparatoire</i> , S. Higginson

Listes du 27 décembre

<i>Rhétorique</i> , L. Lussier et N. Lebœuf
„ <i>Angl.</i> , N. Lebœuf
<i>Belles-Lettres</i> , A. McKay
„ <i>Angl.</i> , J. Girouard
<i>Versification</i> , J. Ward
„ <i>Angl.</i> , J. Beaulnes
<i>Méthode</i> , N. Valin
<i>Syntaxe</i> , 1ère division, E. Désaulniers
„ <i>2de. div.</i> , A. Lacroix
<i>Eléments Latins</i> , A. Cadotte
<i>Classe Prép.</i> , J. Murphy

SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE

P. Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques etc etc.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connu sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

1er. Le Prix de la pension et de l'enseignant est de \$80.00

2o. le prix pour les demi-pensionnaires est de \$50.00

3o. Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège. \$30 00

4o. Pour les externes. \$16.00

5o. Musique instrumentale. \$20.

Les prix mentionés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er Février.

"MAGASIN"

A

BON MARCHÉ

Le Père Blanchard tient toujours un assortiment des plus complet de *douceurs*. Les enfants gâtés sont priés de l'honorer d'une visite avant d'aller ailleurs.

"MAGASIN POPULAIRE"

La Société, ci devant connue sous le nom de G. Gaudreau et J. Payan a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires de la dite Société seront réglées par J. Payan et J. Caron qui continueront le commerce de tous articles à l'usage des élèves.

N'oubliez pas l'enseigne "MAGASIN POPULAIRE"

On y trouvera un assortiment des plus complets de

CASQUETTES,

CREMONES, CEINTURES,

FLANELLES, GANTS DE VUE,

COLLETS, COLS, POIGNETS,

PEIGNE, FIL, MIROIRS,

BRETELLES, BOUTONS,

EPINGLES, AIGUILLES,

COUVERTS DE LIVRES,

MUCILAGE,

Et aussi quelques articles de *fantaisie*, tels que :

SAVON,

BROSSES À SOULIERS,

CIRAGE &c. &c. &c.

Une visite est respectueusement

PAYAN & CARON.



LE COLLÉGIEN
Journal des Elèves Anciens & Nouveaux.

DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE

ATTENTION ! ATTENTION !!

On pourra se procurer à l'atelier du

"COLLÉGIEN"

la brochure intitulée

"EUGÈNE DROLET"

OU

L'ÉCOLIER MODÈLE

pour la modique somme de dix centins.

On se chargera aussi à l'Atelier, de toutes espèces d'

IMPRESSIONS!

CARTES DE VISITES,

CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES,

BLANCS DE REÇUS,

ETIQUETTES,

PROGRAMMES,

&c, &c, &c,

le tout exécuté avec *propreté et ponctualité*, et à des *prix très réduits*.

L. Lussier, Gérant.

"LE COLLÉGIEN"

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX

Pour dix mois.....\$ 1 00

" (États-Unis) ... 1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant.

LOUIS LUSSIER,

Collège de St. Hyacinthe.

Rév P. E. Gendreau, Proc. Propriétaire.